

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/142

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 17 mars 2017

OBJET :

**CREATION D'UN
BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
ASSUJETTIES A LA
TVA : MODIFICATION
DE L'INSTRUCTION
BUDGETAIRE ET
COMPTABLE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Aude POIREE, Jacques LABARRE

Procurations : Eric CASSERON pouvoir à Georges SCHMITT, Véronique PETIT pouvoir à Sylvain SARAGOSA

Excusé(s) : Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Pascale BACQUEVILLE, Martine GHENASSIA

Absent(s) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

Secrétaire de séance : Evelyne POIGNON

oooooooooooo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2016/106 du 07/07/2016 décidant la création d'un budget annexe locations assujetties à la TVA, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant la nature de ce budget,

Considérant la recommandation du trésorier municipal de Luzarches de soumettre ce budget annexe à l'instruction budgétaire et comptable M4,

Sur la proposition de Monsieur le Maire ;
Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ANNULE la délibération n° 2016-106 du 07 juillet 2016 décidant la création d'un budget annexe « Locations assujetties à la TVA », soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14,

DECIDE la création d'un budget annexe « Locations assujetties à la TVA » soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **17**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 mars 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA